



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Certificat de professionnalisation
en matière de lutte
contre le décrochage scolaire

Session 2025

**Académie de POITIERS
Service régional académique d'insertion,
d'information et d'orientation**

Président du jury : Monsieur Yannick THEVENET – Conseiller de M. le Recteur / Adjoint
au Directeur Régional Académique à l'Insertion, l'Orientation et la Lutte contre le
Décrochage Scolaire

Sommaire

| | |
|---|-----|
| Présentation de l'examen | P 3 |
| Conditions d'obtention du certificat | P 3 |
| Composition du jury | P 3 |
| Epreuve 1 : séance de formation | P 3 |
| Epreuve 2 : étude de cas | P 4 |
| Formation des candidats | P 4 |
| Eléments statistiques | P 4 |
| Répartition des candidats | P 4 |
| Résultats de la session | P 4 |
| Remarques du jury | P 4 |
| Observations générales sur la forme et le contenu des présentations | P 4 |
| Epreuve 1 : séance de formation | P 4 |
| Epreuve 2 : étude de cas | P 5 |
| Conclusion | P 5 |

Présentation de l'examen

Le certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) atteste de la qualification des personnels appelés à participer aux missions mises en place dans les services académiques et départementaux, dans les établissements du second degré de l'enseignement public et privé sous contrat pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit de retour en formation initiale. L'examen pour l'obtention du CPLDS comporte deux épreuves évaluées par deux commissions du jury désigné par le recteur d'académie.

Conditions d'obtention du certificat

- Chaque épreuve est notée sur 20
- Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire
- Une note globale au moins égale à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Composition du jury

Président : THEVENET Yannick, A-DRAIOLDS site de Poitiers

- BERTHAULT-MIGAULT Maïlys – Cheffe d'établissement et responsable FOQUALE NORD Deux-Sèvres
- CAILLIER Frédéric – Chef d'établissement et responsable FOQUALE NORD Charente-Maritime
- ROUL Thierry – Chef d'établissement et responsable FOQUALE SUD Charente
- GROCH Marie-Noelle – Cheffe d'établissement et responsable FOQUALE SUD Charente-Maritime
- SIMONET Christophe – Chef d'établissement en Charente
- DAVID Gwenola – Directrice de CIO en Charente-Maritime

Epreuve 1 : Séance de formation

Une séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission. Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins. **Il a été proposé au jury de rester une séance entière pour se faire une idée précise du contenu.**

Epreuve 2 : Etude de cas

A partir de l'étude de cas qui lui est proposée, le candidat dispose de 60 minutes de préparation pour analyser la situation, formuler un diagnostic et des propositions. Il fait ensuite une présentation au jury qui n'excède pas 15 minutes et qui est suivie d'un échange de 15 minutes.

Formation des candidats

Pour 3 candidats, une formation sous périmètre région académique a été proposée de septembre 2024 à mai 2025. 4 candidats étaient inscrits à la formation mais une a décliné en avril 2025.

La formation s'est déroulée sous 4 formes :

- 1) 17 séances de 3 heures en distanciel dont une de présentation de la formation
- 2) 3 séminaires de deux jours
- 3) Une formation en ligne de 8/10 heures en autonomie
- 4) Un tutorat pour chaque stagiaire

Eléments statistiques

Répartition des candidats

3 candidats se sont présentés à la session de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire :

Ils interviennent au sein d'établissements scolaires. Une candidate est CPE en collège. **Deux autres candidats ont présenté des profils inédits. L'une est enseignante en BTS et l'autre professeur des écoles.** Ces deux champs professionnels n'étaient pas, jusqu'à présent, couverts par le CPLDS.

Résultats de la session

- 3 candidats reçus sur 3 candidats inscrits et présents, soit 100 % de réussite
- La moyenne des notes à l'examen est de **16,3** (16,4 en n-1 et 12,9 en n-2)
- La moyenne des notes à l'épreuve 1 est de **17,7** (15,7 en n-1 et 13,4 en n-2)
- La moyenne des notes à l'épreuve 2 est de **15** (17,25 en n-1 et 12,4 en n-2)

Remarques du jury

Observations générales sur la forme et le contenu des présentations

Les qualités de posture, de connaissance et d'approche de la problématique ont été retenues par les jurys. La pratique est un point fort de ce groupe qui s'est trouvé un peu plus en difficulté sur le théorique.

Les particularités des publics d'exercice des candidats ont constitué des atouts plus que des freins au regard aussi d'une mise à profit de leur expérience professionnelle.

Epreuve 1 : séance de formation

Séance

Les candidats ont passé cette épreuve dans leur établissement d'exercice professionnel ou de projet. L'accueil en établissement n'a pas posé de soucis.

De nombreuses qualités ont été reconnues par les jurys. La maîtrise, l'approche, la bienveillance sont des termes revenus lors des échanges.

Les jurys ont souligné une pertinence dans la gestion de groupe et la pertinence des séances. Le fait d'avoir les projets écrits à disposition fut apprécié. Des jurys soulignent avoir pris le temps nécessaire pour pouvoir apprécier une séance complète mais aussi pour bénéficier d'un temps d'échange plus important avec le candidat.

Entretien

Les entretiens ont confirmé les avis des jurys sur la séance proposée. Le terme « maîtrise » a été souligné sur la majorité des jurys.

Epreuve 2 : étude de cas

Exposé

Une épreuve exigeante mais bien réussie dans l'ensemble malgré quelques faiblesses concernant les champs sémantiques du décrochage scolaire ou des phases politiques importantes. Les sujets proposés ont permis aux candidates d'explorer la problématique à partir de leurs connaissances théoriques et de leurs expériences. Ils ont, pour la plupart, réexploité les connaissances acquises sur l'année et ont proposé des actions structurées.

La méthode était acquise avec une présentation de solutions et de stratégies très complète.

Entretien

A noter des faiblesses, minimes, sur le fond lors des reprises avec les jurys. Le jury a valorisé les candidats qui ont été capables de se projeter dans des actions de persévérance scolaire tout en les analysant et en tenant compte des causes multidimensionnelles du décrochage.

La montée en compétences et connaissances est mise en avant.

Conclusion

Pour l'épreuve n°1, le jury rappelle ce qu'il avait déjà posé l'année précédente : « il est indispensable de bien réfléchir sur la forme et le contenu de la séance présentée afin de pouvoir justifier ses choix devant le jury ». La construction d'un projet structuré est un véritable atout pour des séances fluides. La séance doit être dynamique et présenter un échange avec les élèves.

Pour l'épreuve n° 2, ce groupe a été très assidu et a travaillé pour appréhender, dans son ensemble, le décrochage scolaire.

La certification de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire est une formation exigeante qui implique de fortes connaissances. Elle a aussi pour objectif d'élargir les personnes ressources, formées, pouvant être des relais au sein des établissements.

Y.THEVENET
Président du jury



